

Présidence de M. Claude Bonnard, président

Membres absents excusés : Martine Auderset ; Marie Deveaud ; Sylvie Favre Truffer ; Florence Germond ; Albert Graf ; Sandrine Junod ; Stéphanie Pache ; Myriam Tétaz ; Marlène Voutat ; Elisabeth Wermelinger.

Membres absents non excusés : -

Membres présents	89
Membres absents excusés	11
Membres absents non excusés	-
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 19 h 30, en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

Le président

Annonce la démission du Conseil communal de Mme Sylvie Freymond (Les Verts) au terme de cette séance (lettre du 25 mai 2009).

Lettre

de la Municipalité demandant l'urgence pour les points R 154 – Rapport-préavis 2008/59 « Recapitalisation de la CPCL », R 160 - Rapport-préavis 2009/9 « Projet Métamorphose. Plan partiel d'affectation au lieu-dit 'Prés-de-Vidy' » et Préavis 2009/10 « Projet Métamorphose. Plan partiel d'affectation Vidy/Bourget », R 162 – Préavis 2009/19 Rassemblement de diverses unités du Service social dans un même immeuble ». La Municipalité saisit l'occasion de d'ores et déjà demander pour la séance du Conseil du 23 juin l'urgence pour les points R 157 – Préavis 2009/4 « Pour l'intégration sociale et la vie de quartier : la Caravane interculturelle, nouvelle manifestation » et R 161 – Préavis 2009/15 « Centre Chissiez-Saint-Jacques » (lettre du 28 mai 2009).

Communications municipales

- 14 mai 2009 : Ouverture d'un compte d'attente pour la rénovation complète de l'immeuble rue Neuve 2 – Pré-du-Marché 1 à Lausanne ;
- 14 mai 2009 : Dernière augmentation du compte d'attente destiné à financer l'étude concernant la 2^{ème} étape de l'assainissement de la Caisse de pensions (CPCL) ;
- 18 mai 2009 : Promenade de Derrière-Bourg – Ouverture d'un compte d'attente ;
- 25 mai 2009 : Horaire d'ouverture du centre funéraire de Montoie ;

- 25 mai 2009 : Mesures prises au service social de Lausanne ;
- 29 mai 2009 : Fonds pour la retransmission d'opéras en plein air ;
- 29 mai 2009 : Réorganisation de la Bibliothèque municipale (BML) – Création d'un nouveau service regroupant la BML et les Archives de la Ville de Lausanne – Nomination d'un nouveau chef de service ;
- 2 juin 2009 : Musée cantonal des Beaux-Arts à Lausanne : sites d'implantation retenus par la Municipalité ;
- 8 juin 2009 : Organisation de la sécurité sur sol vaudois – déterminations et prise de position de la Conférence des Directeurs des polices municipales vaudoises ;

Question écrite
Dépôt

de Mme Janine Resplendino (AGT) concernant l'engagement de Sécuritas pour contrôler les bâtiments scolaires.

Question écrite
Dépôt

de M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE) et consorts concernant les agressions et les plaintes.

Motion
Dépôt

de M. Francisco Ruiz (SOC) et consorts : « Pour des statuts respectueux de la Constitution vaudoise ».

Motion
Dépôt

de M. Jacques Pernet (LE) et consorts: « Ports d'Ouchy et de Vidy. Nos locataires n'ont-ils pas droit à des estacades sécurisées ? ».

Postulat
Dépôt

de Mme Magali Zuercher (SOC) : « Pour un réaménagement de la place de la Riponne ».

Questions orales

I. M. Alain Hubler (AGT) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.

II. Mme Esther Saugeon (UDC) ; M. Marc Vuilleumier, directeur de la sécurité publique et des sports.

III. M. Charles-Denis Perrin (LE) ; M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport s/ préavis
2009/8

**Préavis N° 2009/8 : Immeuble administratif place Chauderon 4.
Projet d'assainissement et d'amélioration des performances
énergétiques des façades. Demande de crédit d'études.
(Reprise de discussion)**

Rapporteur : M. Jean Meylan (SOC)

Discussion

Jean Meylan (SOC) ; Philippe Jacquat (LE) ; Guy Gaudard (LE) ; Jean-Christophe Bourquin, directeur sécurité sociale et environnement ; Philippe Jacquat (LE).

Vote

Le Conseil, par 45 oui, 21 non et 10 abstentions, **approuve** les conclusions de la commission, soit **décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 700'000.– destiné à financer les études relatives à *l'amélioration et rénovation des installations et de l'immeuble ainsi qu'à la réaffectation des surfaces du rez-de-chaussée et du rez inférieur du bâtiment administratif* sis à la place Chauderon 4. Ce compte sera balancé par prélèvement sur le crédit d'ouvrage qui sera sollicité par voie de préavis ;
2. de balancer le compte 3302.581.323 ouvert pour couvrir les frais relatifs à un concours pour des prestations architecturales et techniques par prélèvement sur le crédit prévu au chiffre 1 ;
3. de faire figurer sous la rubrique 3302.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant dudit crédit.

Rapport s/ rapport-
préavis 2008/59

Recapitalisation de la CPCL. Révision des statuts de la CPCL. Mesures concernant la pénibilité. Dissolution de la société coopérative Colosa et création d'une nouvelle société immobilière. Réponse aux motions de MM. Pierre Payot, Charles-Denis Perrin et Yves-André Cavin.

Rapporteur : M. Claude Mettraux (LE)

Discussion

Claude Mettraux (LE) ; Claude-Alain Voiblet (UDC) ; Philippe Jacquat (LE) ; Andrea Eggli (AGT) qui dépose deux amendements ; Rebecca Ruiz (SOC) ; Yves Ferrari (Les Verts) ; Nicolas Gillard (LE) qui annonce que M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE) déposera deux amendements ; Solange Peters (SOC) ; Claude Mettraux (LE) ; Daniel Brélaz, syndic ; Pierre Santschi (Les Verts) ; Françoise Longchamp (LE) ; Charles-Denis Perrin (LE) ; Claude-Alain Voiblet (UDC) ; Jean-Luc Chollet (UDC) ; Andrea Eggli (AGT) ; Daniel Brélaz, syndic ; Nicolas Gillard (LE) ; Sylvianne Bergmann (Les Verts) ; Philippe Jacquat (LE) ; Claude-Alain Voiblet (UDC) ; Françoise Longchamp (LE) ; Solange Peters (SOC) ; Yves Ferrari (Les Verts) ; Jean-Yves Pidoux, directeur des SI ; Daniel Brélaz, syndic ; Françoise

Longchamp (LE) ; Claude-Alain Voiblet (UDC) ; Daniel Brélaz, syndic ; Roland Ostermann (Les Verts) ; Claude-Alain Voiblet qui dépose quatre amendements et qui demande le renvoi du vote ; Daniel Brélaz, syndic.

*Amendement Eggli
n° 1 à la concl. 2
Dépôt*

La conclusion 2 est modifiée comme suit :

*« D'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 20 millions de francs pour la constitution d'une nouvelle société ~~anonyme~~ **coopérative** dont le but sera la promotion de logements à loyers modérés selon les mêmes principes que la société coopérative Colosa à dissoudre selon conclusion 1, et dont la libération du capital-actions se fera au fur et à mesure des besoins ».*

Mme Andrea Eggli (AGT) précise que, si son amendement n° 1 est approuvé, son amendement n° 2 suivant sera retiré.

*Amendement Eggli
n° 2 à la concl. 2
Dépôt*

La conclusion 2 est modifiée comme suit :

*« D'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 20 millions de francs pour la constitution d'une nouvelle société ~~anonyme~~ **coopérative** dont les buts statutaires seront principalement la promotion de logements à loyers modérés, selon les mêmes principes que la société coopérative Colosa à dissoudre selon conclusion 1, et la promotion de la création de logements sur le marché libre tenant compte des critères du développement durable, et dont la libération du capital-actions se fera au fur et à mesure des besoins ».*

*Amendement Voiblet
à la concl. 8
Dépôt*

La conclusion 8 est modifiée comme suit :

*« D'octroyer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement de 150'000'000 francs pour l'année 2009, à inscrire sous la rubrique 1200.319 « Impôts, taxes et frais divers », pour permettre à la Commune de Lausanne de compléter sa part à l'assainissement de la CPCL par un apport qui sera immédiatement placé par la CPCL auprès de la Commune pour une durée de ~~30 ans~~ **10 ans** au taux de 4%. **La durée du placement pourra être prolongée de 10 ans en 10 ans par décision du Conseil communal.**»*

*Amendement
Hildbrand
à la concl. 14
Dépôt*

La conclusion 14 est modifiée comme suit :

*« D'autoriser la Municipalité à garantir à la CPCL, au nom de la Commune de Lausanne, un rendement annuel net de 4,5% durant les dix premières années sur la valeur finale des actifs et passifs immobiliers de la société coopérative Colosa qui lui seront cédés selon conclusion 1, puis de 4,8% **pour 10 ans** ; dès la onzième année. »*

*Amendement Voiblet
à la concl. 14
Dépôt*

La conclusion 14 est à biffer :

~~« d'autoriser la Municipalité à garantir à la CPCL, au nom de la Commune de Lausanne, un rendement annuel net de 4,5% durant les dix premières années sur la valeur finale des actifs et passifs immobiliers de la société coopérative Colosa qui lui seront cédés selon conclusion 1, puis de 4,8% dès la onzième année. »~~

*Amendement Voiblet
à la concl. 15
Dépôt*

La conclusion 15 est à biffer :

~~« d'octroyer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement de 500'000 francs pour l'année 2009, à inscrire sous la rubrique 1200.319 « Impôts, taxes et frais divers », pour l'éventuel complément de rendement à verser selon conclusion 14. »~~

*Amendement
Hildbrand
à la concl. 19
Dépôt*

L'art. 5 al. 3 des statuts est modifié comme suit :

*« Lors de la première séance qu'il tient, le conseil élit parmi ses membres un président et un vice-président, rééligibles à ce titre. **Le cumul des fonctions de président de la CPCL et de syndic de la Ville de Lausanne n'est pas autorisé. Le Conseil procède également durant cette séance à l'élection de son comité et des diverses commissions nécessaires à son bon fonctionnement. Dans l'intervalle, le président sortant, à défaut le vice-président, dirige les débats.** »*

*Amendement Voiblet
à la concl. 23
Dépôt*

La conclusion 23 est modifiée comme suit :

~~« d'approuver »~~ **De prendre connaissance de la réponse de la Municipalité à la motion de M. Pierre Payot (« Modification des statuts de la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne ») et d'approuver le calcul des prestations de base sur la moyenne des traitements des cinq dernières années.** » ;

*Amendement Voiblet
à la concl. 27
Dépôt*

La conclusion 27 est modifiée comme suit :

« D'ordonner à la Municipalité de procéder dans les deux ans qui suivent l'acceptation du rapport-préavis 2008/59, avec le Conseil d'administration de la caisse de pension, à une refonte complète du plan de prévoyance conformément aux propositions faites par les experts indépendants. »

La demande de M. Claude-Alain Voiblet (UDC) de renvoyer le vote est appuyée du nombre suffisant de voix.

Dès lors, le président annonce que le vote est renvoyé à la séance suivante. La discussion sur cet objet sera reprise à ce moment-là.

Clôture

La séance est levée à 23 h 10.

Le président :

La secrétaire :

.....

.....